



CAPL n° 1 du 12 novembre 2012

Liste d'aptitude de B en A

Les CAP Locales des A et des B se sont réunies les 12 et 13 novembre 2012 afin de traiter des propositions de candidatures pour les listes d'aptitude de C en B et de B en A de l'année 2013, qui seront ensuite examinées en CAP nationale.

Les lauréats seront nommés au 1^{er} septembre 2013.

A la date des CAPL, les potentialités de promotion ne sont pas encore connues.

Il semblerait toutefois que le nombre de promus ne devrait pas dépasser 2 pour les B en A (1 FF et 1 FGP), et 18 pour les C en B (9 FF et 9 FGP).

Tous les candidats ont été conviés à une réunion d'information.

L'Administration a précisé les critères de sélection retenus :

- la qualité du dossier : avis du chef de service et notation ;
- l'âge (il n'y a pas de limite d'âge maximum, mais il faut au minimum être âgé de 40 ans) ;
- la motivation et l'aptitude à exercer dans le grade supérieur (dont la capacité d'animation, d'encadrement et d'initiative). C'est le chef de service qui juge de ces qualités ;
- la mobilité fonctionnelle et géographique.

Préalablement au traitement en CAP locale, la direction avait choisi et classé les candidats en 3 groupes : « excellents », « très bons » et à « revoir ».

Toutes les candidatures ont été examinées et les élus de la CGT sont intervenus en faveur des agents.

CAPL n° 1 du 12 novembre 2012 - Liste d'aptitude de B en A

Les élus CGT Finances publiques ont lu leur déclaration liminaire.

Monsieur le Président,

Les CAPL préparatoires pour les listes d'aptitude 2013 ont été convoquées alors que l'administration n'est pas en mesure d'indiquer aux élus locaux les potentialités propres à chaque direction. En effet, le plan ministériel de qualification n'a toujours pas été décidé.

Cet élément est pourtant primordial compte tenu des modalités d'organisation des travaux décidées par la direction générale. Rappelons en effet que le directeur local est tenu de proposer au projet une liste d'agents classés « excellent » inférieure en nombre aux potentialités qui lui sont offertes, et ce afin de laisser la place au dialogue social pour proposer un nombre d'agents légèrement supérieur.

Sur notre département, bien que les élus CGT vous ont déjà alerté sur ce point l'an dernier, vous présentez un très grand nombre d'agents au risque de rendre inutiles les travaux de cette année et des années ultérieures.

Nous verrons en séance si de réelles marges de manœuvres demeurent.

Par ailleurs, nous ne pouvons que contester une fois encore le fait que seuls les candidats jugés excellents bénéficient d'un rapport, ce qui est contraire au principe d'égalité de traitement des candidats.

Nous rappellerons que la CGT FINANCES PUBLIQUES est en désaccord avec les modalités du système de sélection par liste d'aptitude qui n'est ni transparent ni équitable.

La CGT FINANCES PUBLIQUES a toujours privilégié le mode de recrutement par concours tout en se prononçant pour l'existence de la liste d'aptitude basée sur un classement établi à partir d'un examen professionnel.

Pour que tous les dossiers soient examinés sur les mêmes bases, mais également pour donner les meilleures chances aux candidats d'assumer leurs fonctions futures, nous demandons que chaque postulant présente les mêmes épreuves écrites ou orales et qu'un rapport soit établi pour chacun d'eux afin que tous les dossiers puissent bénéficier de droits à défense identiques.

Nous refusons d'opposer les agents sur la base de critères subjectifs.

Pour ces motifs, la CGT FINANCES PUBLIQUES ne prendra pas part au vote relatif aux listes d'aptitude.

41 agents B des Pyrénées-Atlantiques remplissant les conditions statutaires requises ont fait acte de candidature : 27 dans la Filière fiscale (FF) et 14 dans la Filière Gestion publique (FGP). Il est noté que la candidature de Sylvie SERRE est étudiée au niveau des services centraux.

Les proposés « excellents » :

La Direction a présenté une liste de 3 FGP et 7 FF.

Suite aux débats, un agent B FF défendu par la CGT a été ajouté à cette liste. Les agents promouvables sont donc les suivants :

Rang classement	Filière Gestion Publique	Filière Fiscale
1	MOUGNOS Robert *	LACASSAGNE Cécile *
2	BRUZAUD Noëlle	BERGERET Françoise *
-	CLEMENT Chantal	ASSIM RAJPAR Mamode
-	-	BEZIADE Danielle
-	-	LABADIE Hervé
-	-	LISSART Martine
-	-	PERISSE Nicole *
-	-	SALTHUN-LASSALLE Elisabeth *

* déjà classé en excellent l'an dernier

La Direction n'a pas souhaité donner un ordre de classement, hormis les 2 premiers de chaque filière. Les « non-classés » sont donc présentés par ordre alphabétique.

Les proposés « très bons » (vivier) :

Par ordre alphabétique :

Filière Gestion Publique	Filière Fiscale
BUTHEAU Marie-Line	BAYLAUCQ Marie
CORTES Marie-Lyse	CASTAINGS Philippe
GUITTARD Anne	CHANTELOUP Roselyne *
LACO Joanes	DARREOUS Pierrette
PIERMAY Maritxu	DARRIGRAND Marie
	FONTAN Christine
	LAVIALLE Franck
	MOUNETOU Pascal
	PLANQUE Françoise

Les proposés « à revoir » :

17 agents ont été classés « à revoir » par la Direction, 11 de la FF et 6 de la FGP.

La Direction a classé dans ce groupe les candidats primo-postulants ou dont elle considère que les qualités professionnelles demandent encore à être affirmées.

Les critères retenus par la Direction sont les suivants : profil notes insuffisant, appréciation du chef direct en retrait (comprendre pas assez appuyée ou qui manque de relief), expérience à acquérir (dossiers en construction), les candidatures des plus de 58 ans méritent une attention particulière mais la promotion ne doit pas seulement et automatiquement traduire une reconnaissance de carrière, etc.....

La direction locale a toutefois admis que plusieurs candidatures sont en mesure d'évoluer favorablement dans les années à venir.

Les OS ont fait reclasser en « très bon » 1 agent FF considéré à tort comme primo-postulant.